



MUNICIPALITÉ
1434 EPEDES

PREAVIS N° 2024/03

Ependes, le 5 novembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPEDES

concernant

Le Budget communal pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le budget 2025, accompagné de ses commentaires, vous est adressé avec la convocation à la séance du Conseil. Ce document fait partie intégrante du présent préavis.

Nous entamons le deuxième budget MCH2. Pour rappel, MCH2 est le nouveau plan comptable établi suite à la demande du Canton pour toutes les communes vaudoises. Nous pourrions avoir une comparaison avec les comptes lors du budget 2026 une fois la comptabilité 2024 bouclée.

Ce budget a été établi par la Municipalité et adopté dans sa séance du 4 novembre 2024. Il se présente comme suit :

Charges de fonctionnement	Fr.	2 235 915.00
Recettes de fonctionnement	Fr.	2 112 800.00
Excédent des charges présumé pour 2025	Fr.	123 115.00

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES

- Vu le préavis 2024/03 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission désignée pour son examen,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

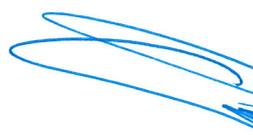
décide

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :


Christian Bavaud




Jacqueline Collet

Annexe : budget 2025 avec commentaires intégrés